Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261103-2026_068_BUR-DE

SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de novembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :
MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT
Mme Brigitte AUBERT

Participent à la séance :
Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie

Secrétaire :
Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint

Absents excusés :
Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental
Mme Eva GERAUD

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.
Date de la convocation : 27 octobre 2026.

~~~
~~~

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261103-2026_068_BUR-DE

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- vu la délibération du conseil d'administration n°041 en date du 8 juillet 2026 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

➢ de retenir l'évolution de ces tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027.

Document signé électroniquement par le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT
Président
10 nov. 2026

Délais et voies de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr